



# Bulletin des Amis de saint François de Sales

Suisse : Ed. Les Amis de Saint François de Sales - Case postale 2346, 1950 SION 2 Nord - CCP 19-43-5, Crédit Suisse, Sion, C. 715.452.00

## LE MAÇONNISME (suite 9)

### CHAPITRE XXXVIII

#### LA RÉCONCILIATION DE L'ÉGLISE ET DU SIÈCLE

...Christianiser non les révolutionnaires, mais la Révolution, voilà le mot vrai, le but marqué sans réticence; donner une teinte de christianisme à la Révolution qui est "satanique", comme dit de Maistre; "la Révolution qui ne fait qu'un avec l'athéisme", reconnaît Blanqui; la Révolution qui, pourrait-on dire, va plus loin que Satan. Il se révolta contre Dieu : elle le nie, elle le méconnaît, elle veut qu'il soit inexistant pour les générations nouvelles.

Christianiser la Révolution, ou révolutionner le christianisme, c'est bien le terme auquel la secte espère nous amener par toutes les conciliations de détail, auxquelles elle pousse plus ou moins mystérieusement.

...*L'Ami du Clergé*, dans sa livraison du 26 janvier 1899, disait avoir été interrogé sur ce point : "Y a-t-il quelque chose de vrai dans ce qu'avancent quelques publicistes catholiques au sujet d'un parti inquiétant qui se formerait dans le *jeune* clergé français ?

A ce propos, M. Ch. Maignen fit observer que "ce qui distingue le nouveau clergé avec l'ancien, c'est bien moins *l'âge* que *les idées*, idées nouvelles qui constituent la jeunesse et la nouveauté des premiers, idées anciennes et traditionnelles qui font l'ancienneté du second. Or, la caractéristique du nouveau clergé, c'est *l'alliance de l'Eglise et du Siècle* qu'il synthétise en sa personne."

On ne saurait dire s'il est une seule des possessions de l'Eglise où le recul ne lui soit demandé pour arriver à la conciliation : l'Écriture Sainte devrait ne point maintenir intacte son inspiration, sa véracité, son authenticité; la théologie, diminuer le nombre de ses dogmes et les soumettre au contrôle du scientisme; la philosophie, se kantiser; la politique, consacrer la souveraineté du peuple; l'économique, faire trouver le ciel ici-bas, etc., etc. A toutes et à chacune de ces prétentions, Léon XIII a répondu par ses immortelles encycliques. La première, *Inscrutabili*, a dit que la civilisation qui répugne aux doctrines de l'Eglise n'est qu'une fausse civilisation; celle commençant par les

mots "*Quod apostolici*" a repoussé les conclusions pratiques auxquelles cette fausse civilisation doit aboutir : le socialisme, le communisme, le nihilisme, qui veulent établir l'ordre social sur l'égalité de tous les hommes, c'est-à-dire le renversement de toute hiérarchie, l'abolition du mariage et de la famille, la négation du droit de propriété. Les Encycliques suivantes sont revenues sur chacune de ces bases de l'ordre social : *Arcanum divinae sapientiae*, sur le mariage et la famille; *Diuturnum*, sur le pouvoir civil; *Immortale Dei*, sur la constitution chrétienne des Etats; *Libertas praestantissimum*, sur la notion de la liberté : *Sapientiae christianae*, sur les devoirs civiques des chrétiens; *Rerum novarum*, sur la paix sociale et les moyens de l'obtenir; *Aeterni patris*, sur la philosophie; *Providentissimus Deus*, sur l'Écriture Sainte, etc., etc.; et au centre de cette sphère d'où la lumière rayonne sur toutes les questions agitées de nos jours, l'Encyclique sur l'Eglise, dépositaire et docteur de toutes les vérités, et celle sur la Franc-Maçonnerie, foyer de toutes les erreurs.

"Nous faisons tous nos efforts, disait Léon XIII aux pèlerins de Malte, le 22 mai 1893, pour ramener sur le droit chemin la société humaine"; et dans une lettre adressée le 6 janvier 1896 au cardinal Langénieux, il exhortait en ces termes tous les catholiques à seconder ses efforts: "Les catholiques doivent s'affirmer comme des fils de lumière, d'autant plus intrépides et plus prudents qu'ils voient une puissance ténébreuse mettre plus de persistance à ruiner autour d'eux tout ce qui est sacré et bienfaisant; ils doivent prendre avec clairvoyance et courage, conformément à la doctrine exposée dans nos Encycliques, l'initiative de tous les vrais progrès sociaux, se tenir au premier rang parmi ceux qui ont l'intention loyale, à quelque degré que ce soit, de concourir à faire régner partout, contre les ennemis de tout ordre, les éternels principes de la justice et de la civilisation chrétienne."

Le refus de conciliation opposé par l'Eglise aux ennemis de tout ce qui constitue l'ordre, ne porte donc que sur l'erreur et le mal qu'elle ne peut consacrer, même au degré le plus infime. **A cela, son opposition est à tout jamais irréductible.** Mais c'est une perfidie de la secte, qui voudrait la conciliation dans l'erreur et le mal, de faire croire que l'Eglise a en horreur les découvertes de la sci-(à suivre) ence mod-Mgr DELASSUS "Le problème de l'heure présente"

# DOCUMENTATION VATICANE

Extrait de l'“Analyse Critique de l'Osservatore Romano, 1990”,  
de M. l'Abbé G. Tam.

## Chap. 7 Coupure avec le passé.

Osservatore Romano

25.01.90

Le Pape :

“D'autre part l'horizon œcuménique demande et encourage cette participation. Si nous jetons un regard en arrière sur les 25 ans passés depuis la conclusion du Concile Vatican II et sur le Décret “Unitatis redintegratio”, avec lequel les Pères conciliaires ont imprimé une **forte impulsion au mouvement œcuménique**, nous voyons que la situation est très différente et substantiellement améliorée. L'esprit de **fraternité** et de la **solidarité chrétienne s'est solidement instauré...**

L'ensemble de ces mouvements a eu un premier résultat d'importance spéciale: il a fait naître une plus profonde connaissance réciproque qui, progressivement, est en train **d'éliminer les préjugés passivement hérités du passé et les jugements erronés**. Le dialogue théologique, en outre, a identifié avec une plus grande clarté les divergences réelles, mais il a fait ressortir des convergences **significatives** sur des thématiques **qui dans le passé ont été la cause de forts désaccords et de conflits**. (Ministère de l'ordre, eucharistie, autorité de l'Eglise).”

Osservatore Romano

24.03.90

A l'ambassadeur de la République de Chypre.

Le Pape :

“Les événements récents dans le monde ont démontré clairement le désir profond et durable de populations entières de vivre en paix, de **mettre de côté les vieilles hostilités**, et de s'unir pour forger **une nouvelle ère de compréhension internationale**.

...L'Eglise s'efforce de promouvoir **l'harmonie** parmi les **croyants** et aussi les **non-croyants**. Elle est convaincue que la recherche de l'unité et de la paix dans notre monde de plus en plus interdépendant est une **nécessité imposée** avant tout par Dieu, le Créateur de l'humanité. En effet, la **soumission à la volonté de Dieu** demande de la part de tous les croyants un engagement sans faille pour ce but.

...Il est évident que chaque tentative d'établir un dialogue authentique **doit respecter les différences raciales, religieuses, sociales et culturelles**. Une unité durable entre personnes de groupes sociaux différents ne peut être atteinte que lorsqu'un pluralisme légitime est respecté et garanti par tous les membres de la société”.

Pape St Simplicius

“Lettre Cuperem Quidem” à Basilico August.

9.01.476

Ce qui est sorti sincère et clair de la main très pure de l'Écriture, ne pourra sous aucun prétexte être mêlé à une astuce nébuleuse. Parce que chez vos successeurs persiste la même norme de la doctrine catholique, celle de l'Apôtre que le Seigneur a chargé du soin de tout son troupeau (Jean,21.15.ss) à qui Il promet qu'Il serait avec eux jusqu'à la fin du monde (Mt. 28.20.) et, que contre l'Eglise les portes de l'enfer ne prévaudraient pas, et à qui Il a témoigné que ce qui serait lié par Lui sur la terre, ne pourrait être délié dans les cieux, (Mt. 16.18.ss)... quiconque, comme dit l'Apôtre **annoncerait autre chose que ce que nous avons annoncé, qu'il soit anathème** (Gal. 1.8.s).

Ne laissez pas un passage par lequel puisse s'introduire furtivement à vos oreilles des idées pernicieuses, **ne laissez aucun espoir de revenir de nouveau sur les anciennes constitutions**; parce que - et c'est une chose qu'il faut répéter très souvent - ce qui par les mains apostoliques, avec le consensus de l'Eglise Universelle, **a mérité d'être coupé au fil de la faucille évangélique, ne peut retrouver force pour renaître, ne peut de nouveau être un sarment fécond de la vigne du Seigneur ce qui avec évidence fut destiné au feu éternel**.

Comme enfin, les machinations de toutes les hérésies, ont été renversées par les décrets de l'Eglise, **plus jamais il ne faut permettre de renouveler les combats d'une opposition déjà liquidée...**”

St. Pie X “Lamentabili”

(Propositions condamnées):

LVIII. - La vérité n'est pas plus immuable que l'homme lui-même, car elle évolue avec lui, en lui et par lui.

LXV. - Le catholicisme d'aujourd'hui ne peut se concilier avec la vraie science à moins de se transformer en un certain christianisme non dogmatique, c'est-à-dire en un protestantisme large et libéral.

Concile Vatican I, Session IV

“L'Esprit Saint n'a pas été promis aux successeurs de Pierre pour que par Sa révélation ils fassent une nouvelle doctrine, mais pour qu'avec Son assistance, ils gardent saintement et exposent fidèlement la Révélation transmise par

(à suivre)

# Courrier de Rome

Informations Religieuses - Documents - Commentaires - Questions et Réponses

## sì sì non non

«Que votre OUI soit OUI, que votre NON soit NON, tout le reste vient du Malin»  
(Mt 5, 37)

Année XXIII n° 133 (323)

Mensuel - Nouvelle Série

Mars 1992

## LE DILEMME DE MONSEIGNEUR LEFEBVRE

A l'occasion de la mort de Monseigneur Lefebvre, la revue *Roca Viva* [revue espagnole], dans son éditorial du mois de mai dernier, s'interrogeait : «*Obstination, orgueil, erreur ? Dieu seul le sait. Il est très difficile de penser qu'il ait pu y avoir de l'ignorance ou de la mauvaise foi*». Ni ignorance, ni mauvaise foi, évidemment. Bien au contraire. Alors quoi ? Qu'est-ce qui a bien pu motiver et «justifier» la conscience de Monseigneur pour «mourir séparé de l'Eglise alors qu'il L'aimait cependant passionnément» ?

Dans sa Lettre apostolique *Motu Proprio «Ecclesia Dei Afflicta»* Jean-Paul II excommunique Monseigneur Lefebvre pour deux «délits» :

1 — pour désobéissance à une règle disciplinaire, pour laquelle celui qui l'enfreint encourt, depuis 1951, la peine d'excommunication (can. 1382) ;

2 — cette désobéissance constitue un acte schismatique qui entraîne aussi la peine d'excommunication (can. 1364, par. 1).

Cependant Monseigneur Lefebvre, dès le début, a considéré cette double excommunication comme nulle. Sur quelles raisons juridiques s'appuyait-il ?

1 — Le premier délit a été effectivement commis par Monseigneur Lefebvre : il a désobéi à la règle disciplinaire interdisant dans le can. 1382, de «conférer à quiconque la consécration épiscopale sans mandat pontifical», sous peine de

l'excommunication *latae sententiae* (1) réservée au Saint Siège. C'est l'évènement de ce fameux 30 juin 1988. Pourquoi a-t-il désobéi ? Il avait fait tout son possible pour obtenir le mandat pontifical. Il était même allé jusqu'à signer le fameux protocole du 5 mai. Cependant il s'était vite aperçu qu'on le mettait dans des conditions telles que, à plus ou moins longue échéance, ce qu'on lui accordait serait invalidé. Et pour cette raison, il retira son consentement au texte signé.

**Ce numéro est dédié  
à la mémoire de  
Monseigneur Lefebvre  
rappelé à Dieu  
il y a un an,  
à l'aube de la fête de  
l'Annonciation.**

Devant un tel état de choses, il ne lui restait d'autre issue que de procéder à la consécration d'évêques sans le mandat pontifical. Pourquoi a-t-il agi ainsi ? Il s'appuyait avec juste raison, et il n'avait en cela aucun doute, sur le droit de nécessité pour le bien de l'Eglise et des fidèles catholiques. En agissant ainsi il commettait effectivement une désobéissance con-

tre le canon 1382 ; mais il était cependant exempté de toute peine ou censure en vertu du canon 1323 qui stipule au 4° et 7° : «celui qui a enfreint une loi ou un précepte n'est sujet à aucune peine quand : ... 4° il a agi par nécessité ou pour éviter un grave préjudice ; ... 7° il a jugé justement qu'il existait quelque une des circonstances indiquées dans ce num. 4°.»

Monseigneur Lefebvre pouvait donc considérer comme nulle cette excommunication. Et à plus forte raison en notre époque, où on se fait gloire de ne punir et plus encore de n'excommunier personne, où on commet même à cause de cela de graves fautes ; jusqu'à lever l'excommunication d'un Luther. Comment imaginer que lui, si estimé par le Pape Jean XXIII, nommé par lui membre de la Commission Préparatoire du Concile, ouvert même au Concile à toute réforme «susceptible d'apporter un progrès dans la foi et non un changement ou une rupture» et fidèle comme personne à la foi catholique allait être le seul évêque excommunié dans l'Eglise d'aujourd'hui ?

2 — L'autre délit a résidé dans la considération que cette désobéissance constituait un acte schismatique. Acte schismatique ? «On appelle schisme le refus de soumission au Souverain Pontife» (can. 715), et non pas toute désobéissance. Mais affirmer cela de Monseigneur Lefebvre, c'est ne pas le connaître et ne pas être informé de ce qu'il a dit et fait à l'occa-

sion de la consécration des évêques. Dans une lettre à ses prêtres sur le sacre et la juridiction (27.4.1987) il dit (et il répète la même chose au moment même de la consécration), qu'il ne confèrera aux futurs évêques nullement un pouvoir de juridiction mais un seul pouvoir d'ordre ; la juridiction, ils la recevront, dans chaque cas, selon le canon 213. Il ne veut pas faire une Eglise parallèle car cela serait un schisme. Ceci est pour lui absolument net et il l'affirme catégoriquement. Pas un seul instant il ne refuse ni n'a refusé l'autorité du Pape, même s'il critique sa façon d'agir ; il est pour lui la seule autorité légitime dans l'Eglise, il prie pour lui et il expulse de sa Fraternité les quelques prêtres qui refusent de prier pour Jean-Paul II au canon de la Messe. Il reconnaît que le Pape a le droit d'imposer une discipline au pouvoir de l'ordre, comme cela s'est fait dans le canon 1382. Il accepte le canon et ce n'est ni par manque de respect, ni par refus de l'autorité pontificale qu'il ne s'y conforme pas, c'est pour des raisons supérieures de nécessité en vue du bien de l'Eglise. Or donc, la désobéissance imputée à Monseigneur Lefebvre, une telle désobéissance, avec de telles caractéristiques, n'est évidemment pas schismatique. Sans aucun doute, le sens de sa désobéissance aurait été clarifié si, pour le premier délit de désobéissance on avait tenu compte du canon 1382 et si, de même, pour le second délit (la considération que cette désobéissance constituait un acte schismatique), on avait tenu compte du canon 1323, qui examine la raison de nécessité comme cause légale évitant d'encourir une peine quelconque. Cette désobéissance de Monseigneur Lefebvre n'est donc pas schismatique et cela est si évident que nous lisions, il y a peu de temps dans la presse, les déclarations du Cardinal Oddi : il affirmait sans hésiter qu'il n'était pas question de schisme, qu'il était évident que l'attitude de Monseigneur Lefebvre n'était pas schismatique.

Monseigneur Lefebvre pouvait donc penser et conclure comme il l'a fait. Ces raisons lui paraissaient juridiquement valides pour regarder comme nulle la double excommunication une fois fulminée.

\*\*\*

Nous rendons-nous compte de ce qu'est pour un catholique ordinaire ayant le sens de sa responsabilité et plus encore pour un évêque, une telle humiliation ? Le plus facile, le plus commode, et aussi le plus «légal» pour lui eût été de s'enfermer chez lui et de laisser courir. Tant d'autres n'ont-ils pas fait ainsi ? Pourtant, lui a choisi d'accomplir cet acte qui lui attirait l'excommunication parce qu'il l'a considéré comme nécessaire. Sans aucun doute

ce fut une décision héroïque. Mais une décision héroïque ne se prend pas s'il n'y a pas une motivation adéquate qui ne peut être qu'un grand amour pour un idéal : son grand amour pour Jésus-Christ et Son Eglise, et le sens jusqu'à l'héroïsme de sa responsabilité d'évêque. Comprendons avec sincérité ce moment indubitablement héroïque dans la vie de Monseigneur Lefebvre pour faire la lumière sur cet événement capital dans l'Eglise contemporaine.

Comme nous l'avons dit, il y eut un motif, un motif très grave pour lui. Quel a donc pu être ce motif ? Le motif de fond qui explique toute l'attitude de Monseigneur Lefebvre jusqu'à son dernier soupir, c'est sa compréhension du problème de la **liberté religieuse** telle qu'on la comprend et pratique aujourd'hui dans l'Eglise depuis Vatican II. C'est là le vrai fond du problème.

En effet, pour lui, comme pour la quasi-totalité des catholiques, surtout de l'aile progressiste, la Déclaration vaticane sur la liberté religieuse est quelque chose de nouveau, qui rompt avec la tradition antérieure de l'Eglise. S'il en est ainsi, elle rompt avec la Tradition (et il n'est pas évident qu'elle ne rompe pas, comme nous le dit Jean-Paul II lui-même dans le document «Ecclesia Dei»). Et alors le **dilemme** (2) suivant s'impose : **ou bien on est avec Vatican II contre la Tradition infallible ; ou bien, on est avec la Tradition infallible contre Vatican II.** Comme il ne pouvait manquer de le faire, Monseigneur Lefebvre opte pour la Tradition et refuse Vatican II sur ce point de rupture avec la Tradition infallible. Non seulement à cause de sa fidélité à l'Eglise et au Magistère universel de l'Eglise, mais aussi parce qu'il comprend que le nouveau concept de liberté religieuse, tel qu'il est compris doctrinalement et pratiquement, met en doute l'origine divine de l'Eglise en la plaçant sur un pied d'égalité socio-juridique avec les autres confessions religieuses, qu'elles soient idolâtres, panthéistes, anti-chrétiennes ou protestantes. Comment penser qu'un évêque, ayant la sensibilité de conscience et la science théologique que possédait Monseigneur Lefebvre pouvait rester muet et accepter cela comme une chose sans importance ? Monseigneur Lefebvre ne pouvait pas en passer par là, ni sous la pression de l'opinion, ni à la requête de quiconque. La rencontre d'Assise a fait déborder le vase de sa patiente attente, et, en accord avec Monseigneur de Castro Mayer, ex-évêque de Campos (Brésil), il s'est décidé à agir, concrètement, à chercher des évêques ayant la même sensibilité. Non pas parce qu'il voulait former une autre Eglise face à Rome, absolument pas ! Mais parce que

face à l'incompréhension persistante de Rome sur le problème de la liberté religieuse, origine d'un faux œcuménisme, Monseigneur Lefebvre, qui avançait en âge, cherchait un successeur qui aurait sa propre persévérance. Et ceci pour attendre le temps où... «la Rome catholique retrouvera, comme il l'écrit au Pape, sa Tradition bi-millénaire». Or, apparemment, Rome ne comprend pas ce que signifie cette rupture avec sa Tradition bi-millénaire : en effet, tout le monde agit comme si elle existait et personne n'est sanctionné pour cela. Monseigneur Lefebvre donc, avec clarté, sans le moindre dessein de schisme, soutenant seulement le flambeau de la Tradition bi-millénaire de l'Eglise, rompt les conversations sur le protocole du 5 mai et écrit au Pape Jean-Paul II une lettre mémorable dans laquelle il lui présente sa décision. La lettre est datée du 2 juin. Il nous semble opportun de la reproduire en substance car elle passera à l'histoire :

*«Très Saint Père, Les colloques et entretiens avec le Cardinal Ratzinger... bien qu'ils aient eu lieu dans une atmosphère de courtoisie et de charité, nous ont convaincus que le moment d'une collaboration franche et efficace n'était pas encore arrivé... Pour garder intacte la foi de notre baptême, nous avons dû nous opposer à l'esprit de Vatican II et aux réformes qu'il a inspirées. Le faux œcuménisme, qui est à l'origine de toutes les innovations du Concile, dans la liturgie, dans les relations nouvelles de l'Eglise et du monde, dans la conception de l'Eglise elle-même, conduit l'Eglise à sa ruine et les catholiques à l'apostasie. Radicalement opposés à cette destruction de notre foi, et résolus à demeurer dans la doctrine et la discipline traditionnelles de l'Eglise, spécialement en ce qui concerne la formation sacerdotale et la vie religieuse, nous éprouvons la nécessité absolue d'avoir des autorités ecclésiastiques qui épousent nos préoccupations et nous aident à nous prémunir contre l'esprit de Vatican II et l'esprit d'Assise. C'est pourquoi nous demandons plusieurs évêques choisis dans la Tradition... Etant donné le refus de considérer nos requêtes, et étant évident que le but de cette réconciliation n'est pas du tout le même pour le Saint-Siège que pour nous, nous croyons préférable d'attendre des temps plus propices au retour de Rome à la Tradition. C'est pourquoi nous nous donnerons nous-même les moyens de poursuivre l'œuvre que la Providence nous a confiée, assuré par la lettre de Son Eminence le Cardinal Ratzinger datée du 30 mai, que la consécration épiscopale n'est pas contraire à la volonté du Saint-Siège, puisqu'elle est accordée pour le 15 août. Nous continuerons de prier pour que la*

Rome moderne, infestée de modernisme, redevienne la Rome catholique et retrouve sa Tradition bi-millénaire. Alors le problème de la réconciliation n'aura plus de raison d'être et l'Eglise retrouvera une nouvelle jeunesse.»

On ne comprend pas et on ne peut pas comprendre le problème de Monseigneur Lefebvre, ni sa ferme attitude devant Rome, si on n'a pas bien saisi le problème de la liberté religieuse, tel que l'a vu Monseigneur Lefebvre et beaucoup d'autres avec lui, principalement l'aile progressiste, comme une rupture avec la Tradition de l'Eglise. Il y a plusieurs années, Jean-Paul II, au Consistoire du 6 novembre 1979, à propos du Concile Pastoral Vatican II, affirmait qu'«il fallait l'interpréter à la lumière de toute la Sainte Tradition et sur la base du Magistère constant de l'Eglise». C'était ce que désirait Monseigneur Lefebvre. Cependant ce clair critère théologique fondamental, annoncé littéralement ainsi par la suprême autorité du Pape, n'a pas été accepté, et, dans les milieux du Vatican, on s'est efforcé de le comprendre ainsi : il faut interpréter et lire la Tradition à la lumière de Vatican II, afin de faire apparaître la continuité de la Tradition avec Vatican II.

L'attitude de Monseigneur Lefebvre, en ce qui concerne la consécration d'évêques, supposait, nous l'avons dit, un problème beaucoup plus profond, et la lettre «Ecclesia Dei» écrite par Jean-Paul II, après avoir prononcé l'excommunication contre Monseigneur Lefebvre, le met bien en évidence : il se réfère à la «racine» de son attitude schismatique. Et il est aussi d'accord pour reconnaître que cette «racine», ce problème de fond, c'est la Tradition. La Tradition, comme nous venons de le dire, en effet, mais une Tradition qui entre en jeu, dans l'esprit et le cœur de Monseigneur Lefebvre, quand elle s'affronte au problème de la liberté religieuse. Le Pape s'exprime ainsi :

« A la racine de cet acte schismatique, on trouve une notion incomplète et contradictoire de la **Tradition** (3). Incomplète parce qu'elle ne tient pas suffisamment compte du caractère *vivant* de la Tradition «qui, comme l'a enseigné clairement le Concile Vatican II, tire son origine des Apôtres, se poursuit dans l'Eglise sous l'assistance de l'Esprit-Saint... Mais est surtout contradictoire une notion de la Tradition qui s'oppose au Magistère universel de l'Eglise, dont est détenteur l'Evêque de Rome et le Corps des Evêques. On ne peut rester fidèle à la Tradition tout en rompant le lien ecclésial avec celui à qui le Christ Lui-même, en la personne de l'Apôtre Pierre, a confié le ministère de l'unité dans son Eglise.»

Ici ce qui est reproché à la notion de Tradition de Monseigneur Lefebvre est

étonnant ; Monseigneur Lefebvre était un excellent théologien, et tout théologien, cela est élémentaire, connaît le caractère *vivant* de la Tradition catholique ; mais il connaît aussi — et Monseigneur Lefebvre le connaît également, puisque c'est très important — le caractère *cohérent*, que la Tradition catholique doit avoir avec elle-même, selon le critère bien connu et même célèbre de Saint Vincent de Lérins : «in eodem sensu, in eadem sententia» (DZ. 1800). Le Magistère authentique de l'Eglise n'est pas seulement vivant, il est aussi cohérent ; il ne peut enseigner aujourd'hui le contraire de ce qu'il a enseigné hier, surtout s'il l'a enseigné d'une manière infaillible. C'est pourquoi, à cause de sa fidélité à la vraie Tradition catholique, Monseigneur Lefebvre ne peut admettre que la déclaration vaticane sur la liberté religieuse soit contraire et rompe avec la Tradition antérieure de l'Eglise, comme tout le monde le dit sans jamais d'ailleurs être sanctionné en haut lieu. Que le Concile ait commis un «lapsus», rien d'étonnant, car il n'était pas infaillible et moins encore dans une simple déclaration. Mais la chose ne peut en demeurer là, et d'autant moins que, non seulement doctrinalement, mais encore et surtout pratiquement on laisse entendre et on applique cette liberté religieuse en rupture avec tout l'enseignement infaillible de l'Eglise. Monseigneur Lefebvre, voyant cela comme une rupture avec la Tradition infaillible, ne peut en conscience passer outre et se met fermement, sur ce point, du côté de la Tradition infaillible de l'Eglise.

Mais il est plus étrange encore qu'on lise sur cette lettre que sa notion de Tradition est contradictoire, parce que d'un côté, il s'oppose et il rompt avec le Magistère universel de l'Eglise et du Pape et que, de l'autre côté, il se déclare fidèle partisan de ce Magistère universel. Non, il n'en est pas ainsi. Monseigneur Lefebvre ne s'oppose pas au Magistère universel de l'Eglise, ni au Magistère authentique du Pape. C'est exactement le contraire. Il est fidèle à ce Magistère universel, et, parce qu'il est fidèle, il s'oppose et refuse tout ce que refuse ce magistère et s'y oppose. Ne dit-on pas, et Monseigneur Lefebvre en est persuadé, que la liberté religieuse, telle que la déclare Vatican II, rompt avec la Tradition de l'Eglise ? Donc, par fidélité à la Tradition et au Magistère universel de l'Eglise, il rompt et refuse cette déclaration vaticane qui rompt avec la Tradition. Où est la contradiction ? Il s'oppose à ce qui s'oppose à la Tradition ; donc il reste fidèle à la Tradition. La négation d'une négation est, en bonne logique, une affirmation.

A propos de ce grave problème : y a-t-il rupture ou non avec la Tradition de

l'Eglise au sujet de la liberté religieuse ?, le Pape lui-même, dans cette même Lettre Apostolique «*Ecclesia Dei Afflicta*», demande, quelques lignes plus loin, «aux théologiens et aux autres experts en science ecclésiastique qu'ils fassent un effort d'approfondissement pour mettre en lumière la continuité du Concile avec la Tradition, spécialement sur des points de doctrine qui, peut-être à cause même de leur nouveauté, n'ont pas encore été bien compris dans certains secteurs de l'Eglise» (5, b). Evidemment, un de ces points pas bien compris par certains secteurs de l'Eglise à cause de sa nouveauté est sans aucun doute celui de la liberté religieuse. Il semble que le Pape serait préoccupé par le problème qui trouble et angoisse Monseigneur Lefebvre et pour lequel Monseigneur Lefebvre s'affronte à Vatican II. Cette demande du Pape aux théologiens confirme que la continuité du nouveau concept de la liberté religieuse avec la Tradition de l'Eglise n'est pas claire. Donc, si la continuité du nouveau concept de liberté religieuse avec la Tradition universelle de l'Eglise n'est pas établi d'une façon claire et authentique, puisque le Souverain Pontife lui-même demande qu'on le clarifie, il est évident que personne, pas même Monseigneur Lefebvre n'est obligé en conscience de l'accepter ; il faudrait même dire plutôt qu'on se trouve dans l'obligation de ne pas l'accepter, surtout si on comprend que ce nouveau concept de liberté religieuse met en danger l'origine divine et la vérité de l'unique Eglise du Christ qui est l'Eglise catholique.

#### Hispanus

1. *latae sententiae* signifie que la peine est encourue par le fait même que le délit est commis (*ipso facto*), donc qu'elle n'a pas besoin d'être infligée.

2. Dilemme = Alternative contenant deux propositions contraires ou contradictoires entre lesquelles on est mis en demeure de choisir (Dictionnaire Petit Robert)

3. Pour une explication détaillée de la notion de Tradition, voir en particulier :

— «La Tradition, le Concile et les Traditionalistes», *Courrier de Rome* n° 101 (291) Mars 1989

— «L'éloge du Père Henri de Lubac», *Courrier de Rome* n° 131 (321) Janvier 1992.

# DE QUEL COTÉ SE TROUVE L'IGNORANCE THÉOLOGIQUE

## Une accusation fautive et injurieuse

«Très cher Père,

Vous avez, vous aussi, certainement lu les commentaires de plusieurs journaux après la pieuse mort de Mgr Lefebvre. Pour ma part j'ai lu dans "Il Popolo" le commentaire de Mgr Ruppi et dans "L'Avvenire" le commentaire de Inos Biffi, que je crois être un prêtre, et d'autres commentaires parmi lesquels une interview du Cardinal Gagnon. J'ai été étonné et affligé. En particulier à cause du jugement contradictoire et mensonger de Mgr Ruppi. Il reconnaît "le témoignage héroïque de sa fidélité et de son esprit missionnaire", il reconnaît "que les problèmes liturgiques et disciplinaires restent ouverts, ainsi que les problèmes théologiques qui ont déterminé la rupture" pour conclure cependant que les "dégâts accomplis par cet évêque... ont été si grands qu'ils ont déchaîné des réactions et des oppositions à tous les niveaux,... ouvrant la voie aux séparations". C'est tout à fait ça : s'il n'y avait pas eu Mgr Lefebvre, tout se serait bien passé en cet après concile! ».

Notre lecteur a pleinement raison : à l'occasion de la mort de Mgr Lefebvre quiconque était un peu au courant de son «cas», a pu constater quel type d'informations «objectives» la presse offrait à ses lecteurs. Si cela est déplorable chez un journaliste quel qu'il soit, cela est absolument honteux lorsqu'il s'agit d'un ecclésiastique, pire encore si c'est un évêque, qui s'est engagé lors de sa consécration épiscopale à ne pas dire faux ce qui est vrai et vrai ce qui est faux. C'est le cas de **Mgr Cosmo Francesco Ruppi**, dans son article intitulé de façon significative *Lefebvre, un uomo all'indietro* (Lefebvre, un homme rétrograde). Tout le chœur des commentaires «ecclésiastiques» a dit la même chose à la mort de Mgr Lefebvre. Parmi les accusations faites injustement contre cet héroïque Evêque catholique, il y en a cependant une, particulièrement injurieuse et sans fondement, qui, indubitablement d'origine ecclésiastique, a été publiée dans le *Times* du 26 mars 1991, dans lequel on lit que Mgr Lefebvre n'était pas un grand théologien et que ses jugements jaillissaient plus d'attitudes viscérales que d'un esprit théologiquement éclairé.

## Mais une accusation déjà ancienne

L'accusation n'est pas nouvelle. En introduction de l'ouvrage de Mgr Lefebvre *J'accuse le Concile!* une Note de l'éditeur (Editions Saint-Gabriel - Martigny), A l'intention du lecteur, indiquait : «On a tenté, on tente et on tentera encore par divers moyens

de discréditer la valeur du témoignage de S.E. Monseigneur Lefebvre. On voudrait surtout nous faire accroire qu'il est un théologien de petite envergure, souvent dépassé et, bien sûr, manquant de qualifications. C'est pourquoi, avant de prendre connaissance des pages qui suivent [les interventions écrites et orales de Mgr Lefebvre pendant le Concile] il nous paraît indispensable de soumettre au lecteur l'émouvant témoignage d'un théologien éminent. Le 3 janvier 1964, le Séminaire d'Ecône n'existait pas encore et donc ce témoignage spontané, porté en dehors de toute la polémique actuelle, accentue la valeur des «interventions» de Mgr Lefebvre et éclairera le lecteur sur la connaissance théologique de ce courageux archevêque».

Le témoignage est de l'abbé V.A. Berto, valeureux théologien et prêtre du Diocèse de Vannes, qui écrivait le 3 janvier 1964 dans sa correspondance privée avec la Supérieure d'un institut religieux :

«J'avais l'honneur, très grand et très immérité, je le dis devant Dieu, d'être son théologien. Le secret que j'ai juré couvre le travail que j'ai fait sous lui, mais je ne trahis aucun secret en vous disant que Mgr Lefebvre est un théologien, et de beaucoup supérieur à son propre théologien — et plutôt à Dieu que tous les Pères le fussent au degré où il l'est! — Il a un «habitus» théologique parfaitement sûr et affiné, auquel sa très grande piété envers le Saint-Siège ajoute cette «connaturalité» qui permet, avant même que l'habitus discursif intervienne, de discerner d'intuition ce qui est et ce qui n'est pas compossible avec les prérogatives souveraines du Rocher de l'Eglise.

Il ne ressemble en rien à ces Pères qui, comme l'un d'eux a eu le front de s'en vanter publiquement, prenaient des mains d'un «peritus», dans la voiture même qui les amenait à Saint-Pierre, le texte «tout cuit» de leur intervention «in aula». Pas une fois je ne lui ai soumis un mémoire, une note, un canevas, sans qu'il les ait revus, rebrassés, repensés et parfois refaits de fond en comble, de son travail personnel et assidu. Je n'ai pas «collaboré» avec lui ; si le mot était français, je dirais que j'ai vraiment «sublaboré» avec lui, selon mon rang de théologien particulier et selon son honneur et sa dignité de Père d'un Concile œcuménique, Juge et Docteur de la Foi avec le Pontife romain».

Et ce Mgr Lefebvre, dont un théologien comme le père Berto a rendu un témoignage si émouvant et si ému, est le même Mgr Lefebvre qu'aujourd'hui on voudrait faire passer pour un esprit théologiquement peu

éclairé. Mais c'est ainsi : quand on est décidé à ne pas reconnaître ses propres torts, le système le plus expéditif, mais aussi le plus déloyal et mesquin, reste toujours celui de dénigrer la personne de l'adversaire, étant dans l'impossibilité d'en réfuter les raisons.

Cependant puisque cette accusation jette une ombre non seulement sur la mémoire de Mgr Lefebvre, mais aussi sur la bonté de la cause pour laquelle il a combattu de façon tenace, nous considérons qu'il est de notre devoir d'en démontrer le manque absolu de fondement. Dans ce but nous servirons largement d'un article du professeur Mgr Francesco Spadafora publié dans *Intervento* (janvier-juin 1989) sous le titre *Sua Ecc.za Lefebvre anelito all'unità* (Désir ardent d'unité de S.E. Mgr Lefebvre).

## Le «cas Lefebvre» et Vatican II

Il n'est pas superflu de commencer par rappeler que Mgr Lefebvre ne fut pas simplement un Evêque missionnaire zélé. Docteur en Philosophie (1925) puis en Théologie Sacrée (1929) à l'Université Pontificale Grégorienne de Rome, il fut professeur de Dogme et d'Ecriture Sainte au Grand Séminaire de Libreville (1932) puis directeur (1945), à Mortain en France, du Séminaire de Philosophie de sa Congrégation d'origine : les Pères du Saint-Esprit. Font foi de sa préparation théologique :

1) le fait que Jean XXIII l'appela pour faire partie de la Commission préparatoire du Concile,

2) ses interventions écrites et orales lors du Concile,

3) le témoignage, reporté plus haut, de son théologien personnel au Concile, l'abbé Berto,

4) les nombreux livres, homélies, interviews et écrits de tous genres que quiconque peut facilement se procurer auprès des Prieurés de sa Fraternité.

Ce sont tous des documents d'où émergent la foi lumineuse de cet Evêque catholique, ainsi que sa propre préparation théologique. Evidemment il ne suffit pas qu'un corps soit lumineux pour être vu ; il est nécessaire aussi que l'œil qui le regarde ne soit pas malade ou qu'il n'y ait pas quelque intérêt à nier ce qui est pourtant évident. En dehors de toute métaphore : pour que justice soit rendue à Mgr Lefebvre, il faudrait qu'il n'y ait pas de crise dans l'Eglise et surtout que cette crise ne soit pas provoquée par une hiérarchie engagée à soutenir l'insoutenable «autorité» du Concile Vatican II.

Oui, parce que le «cas Lefebvre», apparut

avec Vatican II, reste lié à Vatican II et, donc, il se résoudra seulement lorsque sera dissipée définitivement l'équivoque de Vatican II.

Le «cas Lefebvre» apparaît pendant le Concile, lorsque Mgr Lefebvre prend une position nette contre le néomodernisme ou libéralisme que la soi-disant «alliance européenne» (Evêques de France, d'Allemagne, d'Autriche, de Belgique, de Hollande, du Canada) prétend, par tous les moyens, licites et illicites, imposer à la masse conciliaire. Mgr Lefebvre est l'artisan et le chef, avec S.E. Mgr Carli, alors Evêque de Segni, d'environ 300 Evêques, qui regroupés dans le *Coetus Internationalis Patrum*, se battent contre les erreurs introduites dans les règles conciliaires.

Le «cas Lefebvre» reste lié au Concile, quand, dans l'après-concile, Mgr Lefebvre s'insurge contre la prétention des néomodernistes d'assimiler, d'opposer et de préférer le Concile Vatican II aux grands Conciles dogmatiques, tels que le Concile de Trente et le Premier Concile du Vatican.

Le «cas Lefebvre» se résoudra lorsque sera dissipée l'équivoque de ce Concile «pastoral», mais qui se prétend dogmatique, et même superdogmatique, capable d'ôter toute valeur non seulement à tous les Conciles précédents, même s'ils sont dogmatiques, mais aussi à tout ce qui dans l'Eglise a été cru *semper et ubique*.

Cette équivoque, qu'il serait peut-être plus exact d'appeler imposture, sera admise même par le Cardinal Ratzinger sous le coup des consécration épiscopales de Mgr Lefebvre : *«Beaucoup d'exposés donnent l'impression que, depuis Vatican II, tout est changé et que ce qui l'a précédé n'a pas de valeur ou, dans le meilleur des cas, puisse en avoir seulement à la lumière de Vatican II [...] beaucoup l'interprètent comme s'il était le superdogme qui supprime l'importance de tout le reste»* (Discours à la Conférence épiscopale chilienne, voir *Il Sabato* 30 juillet-5 août 1988).

### La position de Mgr Lefebvre

Donc, le problème théologique de fond, dans lequel Mgr Lefebvre aurait démontré ne pas être un bon théologien, est avant tout le problème de l'autorité à accorder au dernier Concile : ce fut là, ainsi que nous le verrons, l'avis de Paul VI, qui donna le départ au «cas Lefebvre».

C'est Mgr Lefebvre lui-même qui toucha le nœud du problème, avec beaucoup de précision, lors d'une conférence tenue à Paris en 1969 : *«Aux temps du Pape Pie XII, il faut le dire, l'Eglise s'est trouvée dans une situation relativement florissante, au moins dans certains pays. Souvenons-nous de la Hollande, dont les Catholiques croissaient avec une telle rapidité que la majorité devenait catholique. La Suisse se transformait aussi rapidement, dans le canton de Genève par exemple. Le Portugal, après sa révolution, retrouvait sa foi*

*chrétienne d'antan. L'Espagne revenait à la foi de ses ancêtres. Il y avait des conversions en très grand nombre : aux Etats-Unis, on comptait 180 000 conversions par an. En Angleterre, on en comptait 50 à 80 000. Les Protestants, très certainement, venaient à l'Eglise catholique...*

*Et nous voilà arrivés à la veille du Concile.*

*Ce Concile n'a pas fini de faire parler de lui !*

*Personnellement, ayant été membre de la Commission centrale pré-conciliaire — dont faisaient partie quatre-vingts Cardinaux, une vingtaine d'Archevêques, une dizaine d'Evêques et quatre Supérieurs Généraux de Congrégations —, j'ai pu constater que la préparation du Concile a été très sérieuse et très conforme à la tradition. Il serait très heureux que l'on puisse maintenant éditer tous ces schémas préparatoires du Concile, pour constater où en était la doctrine de l'Eglise au jour qui a précédé le Concile. [La publication a été faite : "Acta et Documenta"... Poliglotta Vaticana...].*

*Mais voici où se situe le drame, et je ne suis pas le seul à le penser : Le Concile, dès les premiers jours, a été investi par les forces progressistes. Nous l'avons éprouvé, senti — et quand je dis «nous», je puis dire la majorité des Pères du Concile à ce moment-là. Nous avons eu la conviction que quelque chose se passait dans le Concile, qui était anormal. La manière d'agir de ceux qui ont voulu détourner le Concile de sa fin en attaquant la Curie romaine et, par elle, Rome et le successeur de Pierre, fut scandaleuse.*

*Quand le Cardinal Ottaviani nous a soumis les noms de ceux qui avaient fait partie des commissions préconciliaires dans le but de composer les commissions conciliaires (et c'était tout à fait normal, puisque nous ne nous connaissions pas entre nous, étant deux mille quatre cents qui venions de tous les pays du monde!), ce fut un «tollé» de la part de «Ceux des bords du Rhin». Ils se sont élevés contre la «pression» qui était faite par Rome pour imposer les membres des Commissions. Stupeur dans l'assemblée! Or, le lendemain, on nous distribuait des listes internationales toutes prêtes, faites de noms que nous ne connaissions pas et qui ont fini par passer. Ceux qui avaient préparé les listes connaissaient parfaitement ces évêques, qui étaient évidemment (je n'ai pas besoin de vous le dire) tous de la même tendance. C'est ainsi que les Commissions ont été, pour les deux-tiers, formées par des membres qui étaient progressistes. Il va de soi que les textes des schémas, qu'on nous a remis au cours des sessions, reflétaient nettement les idées de la majorité des membres des Commissions.*

*Nous nous sommes donc trouvés dans une situation absolument inextricable. Comment changer complètement et profondément tous ces schémas du Concile ? On peut bien modifier quelques phrases, quelques propositions :*

*on n'en change pas l'essentiel. Les conséquences en sont lourdes.*

*On nous affirme cependant : «Ce Concile est infaillible, vous n'avez pas le droit d'en douter ; tout ce qui a été approuvé par le Pape et les Evêques doit être accepté tel quel et il n'y a pas à en discuter.» Je pense qu'il faut faire des distinctions nécessaires, et d'abord définir ce Concile.*

*En effet ce Concile a été dit «pastoral» maintes et maintes fois, et lorsque nous avons voulu faire préciser un terme, une expression, on nous répondait : «C'est inutile ; nous ne faisons pas ici un Concile dogmatique, nous faisons un Concile pastoral. Nous parlons pour des gens qui ne sont pas des spécialistes, ni des théologiens.»*

*Concluons donc : il s'agit d'un texte de prédication et non d'un texte scientifique. Nous en avons — hélas! — des preuves évidentes.*

*Avouez qu'il n'est pas très honorable pour une assemblée de deux mille quatre cents Evêques de faire un schéma sur l'Eglise, qui a pour but principal la Collégialité, et d'être obligé ensuite de faire une note explicative pour dire ce que signifie cette Collégialité! Je pense que si le texte avait été suffisamment étudié et suffisamment clair, il n'y aurait pas eu besoin de note explicative.*

*Les Conciles ont toujours été des Conciles dogmatiques. Certes, Vatican II est un concile œcuménique par le nombre des évêques, par sa convocation par le Saint Père, mais ce n'est pas un Concile comme les autres. Le Pape Jean XXIII l'a clairement exprimé. Il est évident que son objet fut différent de celui des autres Conciles.*

*Pour éviter l'ambiguïté d'un Concile pastoral, nous avons, dans une intervention, demandé qu'il y ait deux textes : un texte doctrinal et un texte de considérations pastorales. On a exclu l'idée du texte doctrinal, pour retenir uniquement la rédaction pastorale.*

*Ceci a tout de même, à mon avis, une importance capitale. Ainsi, nous comprenons mieux la situation dans laquelle nous nous trouvons actuellement. Je ne sais pas ce que vous en pensez, mais on nous parle sans cesse de «l'esprit post-conciliaire», cause de tous nos maux, qui provoque ces rébellions de clercs, qui soulève ces contestations, qui est à l'origine de ces occupations de cathédrales, de paroisses et de toutes les extravagances de la liturgie et de la nouvelle théologie. Cet «esprit post-conciliaire» n'aurait-il vraiment rien à voir avec le Concile ? Ce serait un phénomène totalement étranger au Concile ? On juge l'arbre à ses fruits...*

*Le Saint Père a proclamé sa profession de Foi. Or, c'est un acte qui, du point de vue dogmatique, est plus important que tout le Concile!» (Marcel Lefebvre, *Un Evêque parle*, Dominique Martin Morin, Editeurs, Jarzé 1974, pp. 100-104).*

*Et plus brièvement : «Un concile pastoral, non dogmatique, c'est une prédication, qui de*

soi n'engage pas l'infaillibilité... Vatican II n'est pas un Concile comme les autres et c'est pourquoi nous avons le droit de le juger, avec prudence et réserve» (Marcel Lefebvre, *Lettre ouverte aux catholiques perplexes* p.142).

### Plus important que celui de Nicée!

Après la condamnation «sauvage» du Séminaire d'Ecône, Mgr Lefebvre en appela au Tribunal de la Signature Apostolique (le Cardinal Staffa se dépêcha de se tirer d'affaire en déclarant l'«incompétence absolue» de ce Tribunal) et, quelques jours après, directement à Paul VI. Celui-ci dans sa réponse du 29 juin 1975 cernait ainsi le problème : «Vous consentez à ce qu'on invoque en Votre faveur le cas de Saint Athanase. Il est vrai que ce grand évêque resta pratiquement le seul à défendre la vraie foi. Mais il s'agissait vraiment de défendre la foi du Concile de ce moment, celui de Nicée.

Le Concile fut la règle qui inspira sa fidélité... De quelle façon aujourd'hui quelqu'un pourrait-il se comparer à Saint Athanase, osant combattre un Concile comme Vatican II, qui ne fait pas moins autorité, qui, sous certains aspects est encore plus important que celui de Nicée ?».

Et le 11 octobre 1976 il confirmait : «Ce qui est en jeu est le problème, que justement on doit définir comme fondamental, de votre refus clairement proclamé de reconnaître dans son ensemble l'autorité du Concile Vatican II...» Quelle autorité ? Celle qui lui avait été donnée officiellement ou celle qu'on voulait lui attribuer alors, une fois le Concile terminé, en déclarant que Vatican II «ne fait pas moins autorité» et «sous certains aspects [lesquels ?] est encore plus important que celui de Nicée ?». Affirmation — écrit Mgr Spadafora dans l'article cité plus haut — «manifestement erronée, insoutenable, justement aux antipodes de la formulation exacte de Mgr Lefebvre» (p.59). Et il en donne la raison : «à Nicée (325) on démontra, on définit infailliblement le dogme, vérité révélée, que Notre Seigneur Jésus, Fils de Dieu, est vrai Dieu, consubstantiel au Père, Dieu comme le Père, contre Arius qui en niait la divinité. Le Concile de Vatican II n'a défini aucun dogme. Selon la précision expresse et formelle de Jean XXIII qui l'a voulu, l'a suggéré et l'a commencé, confirmée ensuite par Paul VI, au début de la session II, le Concile aurait du seulement repropose, avec exactitude, la foi catholique intègre formulée depuis toujours par tous les Pontifes et en particulier par les Conciles œcuméniques, doctrinaux ou dogmatiques, de Trente et le Premier Concile du Vatican, voire dans une forme plus adaptée à nos temps. «Ce Concile n'entend imposer aucune nouvelle doctrine», tint à rappeler solennellement aux Pères Conciliaires, au début de la troisième session, le Cardinal Tisserant, qui dirigeait l'Assemblée en tant que président». «J'étais personnellement

présent», note Mgr Spadafora..

Or tout le monde sait, ou peut vérifier sur un ouvrage de théologie qu'un Concile non dogmatique n'a pas la même autorité qu'un Concile dogmatique. Le Concile dogmatique, en effet, est un acte de Magistère infaillible, qui engage le charisme de l'infaillibilité pontificale, et donc justement l'Eglise exige pour ses éventuelles définitions dogmatiques un assentiment inconditionné, ferme et irrévocable. Au contraire un Concile déclaré «pastoral», non dogmatique, même si œcuménique (c'est-à-dire universel), se présente comme un acte de Magistère simplement authentique, non infaillible. Et pour les actes du Magistère simplement authentiques, l'Eglise tout aussi justement exige un assentiment seulement relatif et conditionné, parce que, de façon claire, ainsi que l'écrit Billot, «l'ordre de croire fermement sans examiner l'objet [...] peut vraiment obliger seulement si l'autorité est infaillible» (L. Billot, *De Ecclesia* t XVII ; cf *Dictionnaire de théologie catholique*, mot Foi col. 153 sv. ; J. Salaverri S.J., *De Ecclesia Christi in Sacrae Theologiae Summa* B.A.C. Madrid).

C'est pour cette raison que, comme chacun sait, ou si on ne le sait pas, on peut le vérifier dans un ouvrage de théologie, l'examen des décisions d'un Concile pastoral non seulement est licite, mais, dans des conditions déterminées, peut être aussi un devoir de prudence, comme manifester son propre désaccord, même publiquement, peut devenir un devoir. Quiconque a un peu de bon sens est en mesure de comprendre que même un Pape ne peut pas revendiquer *post factum*, les travaux étant terminés, l'autorité de Concile dogmatique pour un Concile que lui-même a voulu et proclamé non dogmatique. Et alors — demandons-nous — de quel côté se trouve l'«esprit théologiquement peu éclairé» ?

### L'avis de théologiens autorisés

En ce qui concerne l'autorité de Vatican II, Mgr Spadafora rappelle, dans l'article cité plus haut, tout ce qu'ont écrit sur l'autorité de ce Concile d'éminents théologiens autorisés, tels que le Père Daniel Iturrioz S.J., *La autoridad doctrinal de las constitutiones y decretos del concilio vaticano segundo* in *Est Eccl.*, 40 (1965) 283-600 ; Joaquín Salaverri S.J., *El misterio de la Iglesia ; Criterios de interpretación*, dans le livre : *Concilio Vaticano Segundo. Constitución sobre la Iglesia* (BAC 253) Madrid 1966, pp. 126-136 et pp. 521-531 et en particulier Joaquín María Alonso C.M.E., *Constitución jerárquica de la Iglesia* : c.III de la *Lumen Gentium* : *El valor teológico del texto nel volume citato*, pp. 327-343.

«Ce sont des aides précieuses — écrit Mgr Spadafora — remarquables pour leur clarté et leur exactitude doctrinales, on ne peut plus utiles, pour redonner à Vatican II la valeur qui lui revient, contre la stratégie néomoderniste visant à lui attribuer une impor-

tance qu'il n'a pas et qu'à aucun titre il ne peut revendiquer.

J'ai écrit sur ce sujet dans «*Palestra del Clero*», 1er juin 1984 : «*Documents Conciliaires de Vatican II* : le magistère du Concile Vatican II est seulement «authentique», on lui doit l'assentiment religieux et interne, seulement tant qu'il n'y a pas de raisons suffisantes et prudemment graves pour ne pas le donner : L. Billot, A. Straub dans leurs traités «*De Ecclesia*».

Et voici la conclusion :

«Nous nous trouvons curieusement et peut-être pour la première fois dans l'histoire [voici l'équivoque] devant des propositions doctrinales (comme celles citées de l'épiscopat), promulguées par le plus haut magistère de l'Eglise, qui déclare se considérer expressément comme magistère authentique, non infaillible.

Ceci a pu et peut tromper ou étonner ceux qui unissent ce Concile d'une façon univoque avec les conciles précédents. On commettrait ainsi une grave erreur de critériologie théologique. Ce Concile, comme en général tous les autres, non seulement propose sa doctrine, mais déclare aussi son intention particulière et personnelle de la proposer. Il doit donc être compris et expliqué selon sa propre critériologie, expressément formulée.

**La norme catholique est de lire les textes de Vatican II à la lumière des précédents Conciles dogmatiques : chaque nouveauté en désaccord avec eux doit être écartée.**

Et cela a été exactement la position de Mgr Lefebvre en ce qui concerne le Concile, position catholiquement exacte, théologiquement irréprochable, contre la prétention théologiquement insoutenable de Paul VI.

Sur l'ambiguïté à laquelle a donné lieu ce Concile irrégulier, Mgr Spadafora cite la remarque suivante du théologien Brunero Gherardini de l'Université Pontificale du Latran : «Il faut d'ailleurs reconnaître que la nature pastorale des documents conciliaires, y compris la «*Lumen Gentium*», a créé et crée quelques difficultés à la science théologique [...]. On est prévenu et on prévient encore de la «limite» d'une référence conciliaire privée de validité dogmatique et de normalité universelle. Pour augmenter la confusion, ça et là est apparu l'augure d'une nouvelle assemblée conciliaire» (*L'Eglise, mystère et service*, P.U.L., Rome 1987, p. 47).

### L'équivoque du Concile

L'équivoque fondamentale de Vatican II est toute entière là : dans un Concile œcuménique, oui, mais «pastoral» et dans lequel donc au «mode» extraordinaire (Concile œcuménique) ne correspond pas l'autorité du «degré» auquel le Magistère a été exercé (magistère simplement authentique, non infaillible).

Cette équivoque a-t-elle été voulue ? Trop de faits autorisent à le penser. Ce qui est cer-

tain, c'est que l'on a joué sur cette équivoque pour imposer au nom du «mode» extraordinaire un contenu non seulement non garanti par l'infailibilité, mais manifestement invalidé par des «nouveauautés» en contraste avec les précédents Conciles dogmatiques et avec la doctrine constante de l'Eglise. Pire encore, dans l'après concile on a joué sur cette équivoque pour faire *table rase* du passé de l'Eglise dans tous les domaines, dogmatiques, liturgiques, disciplinaires, par les «réformes voulues par le Concile», Ainsi l'équivoque devenait imposture au grand dommage de la Foi, de l'Eglise, des âmes. A ce point Mgr Lefebvre crut de son devoir d'agir et de ne pas se taire. Peut-être a-t-il démontré en cela un «esprit théologiquement peu éclairé» ? Non, si nous devons considérer sérieusement ce qu'enseignaient les grands théologiens catholiques, sans les mettre de côté uniquement parce qu'ils dérangent notre tranquillité personnelle et celle des autres. «*Quand l'honneur de Dieu le demande ou l'utilité du prochain, on [et à plus forte raison un Evêque] ne doit pas se contenter de s'unir soi-même à la Vérité divine par sa Foi, mais on doit confesser cette foi au dehors*» (S. Th. II II q.3 art.2) et il précise «*il faut cependant savoir que s'il s'agissait d'un danger pour la foi, les supérieurs devraient être repris par leurs inférieurs même publiquement*» (S. Th. II II q. 33 art 4 ad 2). Et nous nous abstenons de multiplier les citations.

«*Une fois encore — écrit Mgr Spadafora — [comme déjà lors du Concile] S.E. Mgr Lefebvre se dressait pour défendre la vérité contre la mode créée de l'art de célébrer sur tous les tons le Concile Vatican II, en l'assimilant aux Conciles dogmatiques comme le Concile de Trente et le Premier Concile du Vatican. On disait : l'Eglise a tourné la page ; elle l'a fait avec ce grand Concile*». Prétention absurde, théologiquement insoutenable, contre laquelle S.E. Mgr Lefebvre se conforma à la «*norme catholique*» ainsi énoncée par Mgr Spadafora : «*lire les textes de Vatican II à la lumière des précédents Conciles dogmatiques ; chaque nouveauté en désaccord avec eux doit être écartée*». C'est la règle de Saint Vincent de Lérins, canonisée par le Premier Concile du Vatican. Mais Paul VI, en niant à Mgr Lefebvre ce droit, et même ce devoir que l'Eglise impose à tous ses fils (Pape y compris), le 11 octobre 1976 l'accusait de «rébellion». De quel côté se trouve — demandons-nous encore — l'esprit théologiquement peu éclairé ?

### Ignorance ou mauvaise foi

Reste l'accusation ridicule et non objective selon laquelle Mgr Lefebvre ne connaîtrait pas bien ce qu'est la Tradition et donc aurait entrevu une déviation à la Tradition là où en réalité elle n'existe pas. Le Cardinal Siri, dont la compétence théologique est indiscutée et indiscutable, a écrit : «*Ce qui fut certain dans*

*la doctrine théologique à l'ouverture du Concile doit rester certain et ne peut pas être changé. En réalité cette certitude engage l'autorité du magistère ecclésiastique qui a approuvé soit directement soit indirectement et ceci engage toutes les promesses du Sauveur sur l'indéfectibilité et l'infailibilité de l'Eglise*» (La Jeunesse de l'Eglise. Témoignages, documents et études du Concile Vatican II, Giardini ed., Pise, vol. I p. 113).

Que le Concile, au contraire, par ses erreurs et ambiguïtés, sur lesquelles a ensuite fait levier l'après concile, ait secoué tout ce qui était certain dans la doctrine théologique à l'ouverture du Concile lui-même n'a pas besoin d'être démontré. Toutefois, pour couper court à toutes polémiques, il y a les remarques répétées de Paul VI. «*L'Eglise — disait-il en 1965 aux élèves du Séminaire Lombard — se trouve dans une heure d'inquiétude, d'autocritique, on pourrait même dire d'autodestruction. C'est comme un retournement aigü et complexe... L'Eglise en arrive presque à se frapper elle-même*» (ce qui, en parlant de façon théologiquement exacte, revient à dire que l'Eglise est frappée par ses propres ministres). Et dans son fameux discours du 30 juin 1972 sur la «*fumée de Satan dans le Temple de Dieu*», Paul VI en indiquait sinon la cause, du moins le terme : «*On croyait [confession involontaire de sa pernicieuse illusion moderniste] qu'après le Concile, il y aurait une journée de soleil pour l'histoire de l'Eglise. Il y a eu au contraire une journée de nuages, de tempête, d'obscurité*». Mais, si Paul VI était d'accord avec Mgr Lefebvre sur l'existence d'une crise dans l'Eglise, il se refusait à admettre que cette crise naissait de «son» Concile. Et là évidemment, n'étaient en jeu ni la théologie ni l'autorité du Successeur de Pierre ; là entraient en jeu l'orgueil de la personne du Successeur de Pierre, comme cela fut clair à Castelgandolfo, lors de l'audience si longtemps et vainement réclamée et finalement accordée à Mgr Lefebvre, où, ainsi que l'écrit Mgr Spadafora, «*il n'y eut pas audience ou "dialogue", le "dialogue" montinien si claironné, mais seulement le monologue d'un pontife enragé, qui tout en tapant des poings, reprochait à Mgr Lefebvre de "le faire disparaître" et de soulever les foules contre lui*».

Que la situation dans l'Eglise ne se soit pas améliorée après Paul VI et malgré la très grave déclaration initiale de Jean-Paul II («*se sont manifestées de véritables hérésies dans les domaines dogmatique et doctrinal*» : cf *L'Osservatore Romano* 7 février 1981), l'atteste le *Confiteor* (sans «*mea culpa*») du Cardinal Ratzinger sous le coup des consécrations épiscopales : «*On ne tolère pas la critique devant les choix du temps de l'après concile ; cependant, là où sont en jeu les règles antiques, ou les grandes vérités de la foi — par exemple la virginité corporelle de Marie, la résurrection corporelle de Jésus, l'immortalité de l'âme, etc. — on ne réagit*

*pas du tout ou alors on le fait avec une extrême modération*» (Discours à la Conférence épiscopale chilienne déjà cité). Donc non seulement «*ce qui fut certain dans la doctrine théologique à l'ouverture du Concile*» et qui «*doit rester certain et ne plus être changé*» parce que cela «*engage toutes les promesses du Sauveur sur l'indéfectibilité et l'infailibilité de l'Eglise*» (cardinal Siri) n'est plus certain à partir du Concile, mais ont été remis en discussion jusqu'aux dogmes de foi. Les Jésuites de la Civiltà Cattolica eux-mêmes, (2 juillet 1988) ne rougissaient pas d'écrire : «*pour lui (Mgr Lefebvre) la Tradition est ce que l'Eglise a enseigné et pratiqué dans une période particulière de son histoire : en pratique, depuis le Concile de Trente jusqu'à Pie XII. Il réduit donc la Tradition à la théologie et à la liturgie post-tridentine, qu'il a connue dans les études de sa jeunesse accomplies à Rome*». De quel côté se trouve l'ignorance théologique ? Nous nous rendons compte cependant, qu'il serait trop ingénu à ce point de parler d'ignorance ; il est nécessaire de parler de mauvaise foi.

### Un rayon de soleil ?

Et pourtant l'audience accordée à Mgr Lefebvre par Jean-Paul II, au début de son Pontificat, avait semblé être un rayon de lumière dans la sombre affaire : «*Le Concile doit être interprété à la lumière de la Tradition*» fut leur accord oral. Le critère pour résoudre de façon théologiquement exacte l'équivoque du Concile, et avec lui le «cas Lefebvre», avait été annoncé. Mais ce fut une brève illusion. Où trouver aujourd'hui justice dans l'Eglise, lorsque les postes clef sont tous aux mains des artisans du Concile ? Dans cette circonstance le dominicain Hamer, un des pères de l'Encyclique *Dignitatis Humanae*, alors assesseur au Saint-Office, assumait la charge de se débarrasser du cas de Mgr Lefebvre, en en déferant le jugement aux cardinaux qui l'avaient déjà... condamné ! Les années s'écoulèrent et Mgr Lefebvre, désormais d'un âge avancé, annonça qu'il était de son devoir de consacrer des Evêques afin de pourvoir aux ordinations sacerdotales dans ses séminaires et donc à la vie de ses prieurés, véritables ports de salut pour de si nombreuses âmes qui se trouvaient en réel état de grave nécessité spirituelle.

Ce fut alors seulement que le cardinal Ratzinger fit de nouveau miroiter la possibilité d'une solution satisfaisante. Ce qui s'ensuivit est connu. Après l'échec des tractations, dans une interview accordée à la télévision italienne, le cardinal Ratzinger indiqua la cause de l'échec dans le manque de confiance «*traumatique*» de Mgr Lefebvre envers le Vatican. Mais était-ce un manque de confiance sans fondement ? Non certainement pas. C'est Mgr Spadafora qui le releva et le documenta : «*Le manque de confiance qui poussa de façon décisive à la consécration épiscopale annon-*

cée, repose tout entier sur l'exaltation encore actuellement permanente du Concile Vatican II, sur la divulgation tranquille, et même la volonté d'imposer ses textes équivoques ou manifestement en désaccord avec la doctrine catholique.

J'en ai offert à l'appui quelques exemples dans deux livres : «Cristianesimo e Giudaismo», 1987 : et «Fuori della Chiesa non c'è salvezza», Edition Krinon, Caltanissetta 1988.

«Parmi les catholiques — ai-je écrit page 34 — les irénistes à outrance finissent par diluer la formule classique “en dehors de l'Eglise il n'y a pas de salut” jusqu'à la vider de son sens et nier pratiquement le dogme, la vérité révélée, et vont même jusqu'à la nier tout simplement, ainsi que le fait le père Chenu O.P. dans l'éditorial du mensuel Jésus, des Pauliniens (octobre 1986), à propos de la rencontre d'Assise. Est aussi de cette orientation erronée, proche de l'hérésie, l'éditorial de La Civiltà Cattolica : “Le Christianisme et les religions non chrétiennes”, 20 avril 1985, pp.105-118, qui fait sienne l'“invention spirituelle” du dominicain Schillebeeckx (expert et âme de l'épiscopat hollandais, plus que néomoderniste) avec le “Christianisme implicite” et du funèbre Karl Rahner (expert et âme de l'épiscopat allemand et, avec Congar, de l'Alliance Européenne) avec son “Christianisme anonyme”. Ce sont ces “experts”, dont le Saint-Office aurait dû s'occuper, qui ont préparé tout ce qui, à travers les schémas approuvés par les commissions, a été voté par la masse presque ignorante des deux mille cinq cents membres conciliaires !

Le cardinal Siri, dans l'éditorial de Rinovatio 1985, n°1, écrivait : «l'indifférentisme est vraiment arrivé au point de ne pas reconnaître qu'en dehors de l'Eglise il n'y a pas de salut. Ce n'est pas une proposition agressive : c'est une vérité de foi»

Le fait de la passer sous silence a déjà produit son effet: les conversions ont diminué. Dans une nation, pendant quelque temps, elles disparaissaient presque, parce qu'on a pensé, on a dit, on a écrit qu'on pouvait arriver tranquillement au Ciel dans n'importe quelle forme de Christianisme. S'agissant d'une vérité de foi, l'affaire était grave”. [...].

Et il en est de même pour les autres éditoriaux de La Civiltà Cattolica, à partir de 1986 (4 janvier, cahier 3253, p.3-14 : la Bible contient des erreurs), puis les Evangiles ne sont pas historiques ; et encore l'éditorial du 5 décembre 1987 : le “subsistit in” et La Lumen Gentium : la doctrine catholique a toujours retenu de foi indiscutée l'identification de l'unique Eglise du Christ, son Corps mystique, avec l'Eglise catholique ; la commission qui approuva le texte pour le Concile, remplaça la copule “est” (l'identification) par “subsiste dans l'Eglise catholique”, c'est-à-dire seulement en partie, parce qu'en dehors d'elle, de son organisme visible se trouvent

plusieurs éléments de sanctification et de vérité! [...].

Or, pensons que les articles de La Civiltà Cattolica passent, avant la presse, par la Secrétairerie d'Etat. De plus, toutes ces erreurs dogmatiques, sont reprises et repropo- sées par les Jésuites qui enseignent dans les trois Instituts universitaires de la Compagnie : l'Université Pontificale Grégorienne, l'Institut Biblique Pontifical et l'Institut Oriental, dans deux gros volumes : Vaticano II : Bilancio e Prospettive, venticinque anni dopo 1962-1987. Cittadelle editrice, Assise 1987, I-II, pp. 1600.

Voir par exemple au début du second volume : n° 31 (pp. 811-844) : père Francis A. Sullivan, professeur de théologie dogmatique à l'Université Pontificale Grégorienne : l'Eglise du Christ subsiste-t-elle dans l'Eglise catholique, romaine ? La réponse est : seulement en partie. Et le père Sullivan rejette, réfute la précision à cet égard, faite par le Saint-Office, contre une telle limitation inadmissible. Et ainsi sont “formés” (!) les prêtres, élèves de la Grégorienne et cela est pire encore à l'Institut Biblique Pontifical ; élèves qui demain sont destinés à être des professeurs, des théologiens et des exégètes». Donc le manque de confiance de Mgr Lefebvre n'était pas «traumatique» et, s'il l'était, il faut dire que ce traumatisme se renouvelle chaque jour de la façon la plus grave.

Ce n'est que sous le coup des consécrations épiscopales que le cardinal Ratzinger admitra : «la vérité est que le Concile lui-même n'a défini aucun dogme et a voulu s'exprimer de façon constante à un niveau plus modeste, simplement comme Concile pastoral» (Discours à la conférence chilienne déjà cité).

Et alors, demandons-nous, pourquoi, en contradiction avec cela, continue-t-on à imposer encore aujourd'hui Vatican II comme l'intouchable «superdogme», en prétendant aveugle et absolue la fidélité au Concile et en la plaçant comme unique — nous disons bien unique — *conditio sine qua non* pour être reconnu en communion avec la Hiérarchie catholique ?

«Historiquement il faudra un jour expliquer comment il a été possible que meure excommunié le plus noble, le plus courageux, le plus fidèle, le plus catholique des Evêques de l'Eglise latine» a écrit à l'occasion de la mort de Mgr Lefebvre le journal Suisse Gazette jeudi 28 mars 1991. Historiquement — ajoutons-nous maintenant — il faudra aussi expliquer comment il a été possible que soit mort excommunié S.E. Mgr de Castro Mayer, qui a laissé derrière lui un Diocèse miraculeusement florissant de vie catholique et de vocations, alors que tant d'Evêques brésiliens, connus par tous pour avoir semé la désolation dans leurs propres Diocèses et dans l'Eglise, sont considérés «en pleine communion» avec le Siège de Pierre.

## Désir ardent d'unité de Mgr Lefebvre

«Désir ardent d'unité de S.E. Mgr Lefebvre» était le titre donné par Mgr Spadafora à son article sur Mgr Lefebvre. La crise actuelle de l'Eglise est la fille du Concile et, plus encore, des prétentions absurdes de l'ériger en un «superdogme». C'est cette prétention et non Mgr Lefebvre, ainsi que l'écrit, contre la vérité des faits, Mgr Cosmo Rупpi, qui a déchaîné d'un côté le progressisme et de l'autre, a créé le pseudo problème des «conservateurs», qui ne sont rien d'autre que les fils de l'Eglise. C'est cette prétention, et non autre chose, qui a brisé l'unité extérieure de l'Eglise. De façon inévitable. Parce que, ainsi que l'enseigne de façon lumineuse Léon XIII dans *Satis Cognitum*, l'unité de la foi est le principe irremplaçable de l'unité de l'Eglise. C'est pourquoi, qui touche ou omet «quelque chose» de la doctrine catholique, «que ce soit même pour gagner les cœurs déviés» — c'est toujours Léon XIII qui parle cette fois dans *Testem benevolentiae* — «tendrait plutôt à séparer les catholiques de l'Eglise qu'à ramener à l'Eglise [sans y réussir] ceux qui en sont séparés». Cela pourrait ressembler à une prophétie mais c'est seulement la logique de la foi. Les choses étant ainsi, Mgr Lefebvre, le «rebelle», le «schismatique» Mgr Lefebvre, luttant afin que rien ne soit touché ou omis de tout ce qui «fut certain dans la doctrine théologique à l'ouverture du Concile» a été un

Rédacteur : Abbé E. de TAVEAU,  
Via Madonna degli Angeli 14  
00049 VELLETRI / Rome

Directeur : B. de Roquefeuil

## UN TEXTE DU P. de CHIVRE, pour aider nos méditations sur la Miséricorde.

“Un homme hésite à pardonner à son ami dont il a reçu une indiscutable blessure d'amour-propre. Ce refus de pardonner se présente à sa raison d'homme comme une justice légitime à l'égard d'une amitié coupable. Il prie. Il en résulte en son jugement une certitude confuse et indéfinissable que cette justice qui sanctionne est une vérité boiteuse et partielle; il s'efforce de maintenir sa décision mais, désormais, elle est accompagnée d'une sourde conviction qu'il agit mal en exerçant ce genre de justice; et d'une conviction, non moins consistante, que la vérité se trouve dans un pardon méritoire. Fortifié par cet état d'âme, il pardonne, à la grande colère de son entourage critique et orgueilleux. Au lieu de s'émouvoir, la calme certitude d'avoir bien agi lui fait affronter avec paix le mécontentement ambiant. L'ami lui-même n'en revient pas, et pense que leurs relations ne seront plus comme par le passé. L'offensé sent sourdement, avec une certitude inexplicable, qu'il en sera encore mieux que par le passé; et tout se réalise ainsi.”

# L'ÉGLISE CONCILIAIRE (suite 2)

L'intention du précédent article (1) étant de répondre à "une erreur philosophique, fût-elle inconsciente, sur la substance et ses accidents", il a dû être incomplet et a pu paraître faible. Mais il est hors de doute que, si l'Église conciliaire n'est pas une substance, elle est bien toutefois une réalité. Elle existe bel et bien - avec ses quatre notes: nouvelle, libérale, œcuménique, démocratique - comme est bien réelle toute société, qu'elle soit civile, familiale ou religieuse, avec son unité d'ordre et son agir propre, qui peut être différent de celui de chacun des membres en particulier. (2)

Il s'agit, hélas, de bien autre chose et autrement plus grave, que de saccager la liturgie, de laisser en jachère la théologie, de méconnaître son histoire ou d'étouffer son enseignement sous un verbiage suspect et creux... il s'agit d'une rupture dans la communion chrétienne: un autre credo - qui, après avoir évacué le "consubstantiel" évacue peu à peu le "Filioque" - d'autres sacrements, une prière profanée, un sacerdoce pasteurisé, une hiérarchie inversée, un pontife romain découronné... il faut être aveugle pour ne pas faire le constat de cette évidence: cette fameuse Église conciliaire est une réalité chaque jour plus présente et plus puissante, et qui possède son ordre propre, sa fin propre, ses sujets et ses chefs - visibles ou invisibles - sa doctrine, ses dogmes, ses rites... Nous sommes bien en face d'une société bien réelle et organisée, qui n'est pas l'Église catholique et qui tend à s'en emparer pour la détruire. Et puisque d'aucuns aiment parler de schisme, parlons-en nous aussi. Vous souvenez-vous de ces propos si clairs tenus par Mgr Lefebvre après la "suspens a divinis" de 1976, commentant l'appel à la fidélité à l'Église conciliaire, lancé par Mgr Bellini ?

"Désormais c'est à l'Église conciliaire qu'il faut obéir et être fidèle, et non plus à l'Église catholique. C'est précisément tout notre problème. Nous sommes "suspens a divinis" par l'Église conciliaire et pour l'Église conciliaire dont nous ne voulons pas faire partie.

Cette Église conciliaire est une Église schismatique, parce qu'elle rompt avec l'Église de toujours. Elle a ses nouveaux dogmes, son nouveau sacerdoce, ses nouvelles institutions, son nouveau culte, déjà condamnés par l'Église en maints documents officiels et définitifs.

C'est pourquoi les fondateurs de l'Église conciliaire insistent tant sur l'obéissance à l'Église d'aujourd'hui, faisant abstraction de l'Église d'hier, comme si celle-ci n'existait plus.

Cette Église conciliaire est schismatique parce qu'elle a pris pour base de sa mise à jour des principes opposés à ceux de l'Église catholique: ainsi la nouvelle conception de la Messe, exprimée dans le no 5 de la préface du Missale Romanum et le no 7 du premier chapitre, qui donne à l'assemblée un rôle sacerdotal qu'elle ne peut avoir; ainsi également le droit naturel, c'est-à-dire divin, de toute personne et de tout groupe de personnes à la liberté religieuse. Ce droit à la liberté religieuse est blasphématoire, car c'est prêter à Dieu des intentions qui détruisent sa Majesté, sa Gloire, sa Royauté - ce droit implique la liberté de conscience, la liberté de pensée et toutes les libertés maçonniques. L'Église qui affirme de pareilles erreurs est à la fois schismatique et hérétique.

Cette Église conciliaire n'est donc pas catholique. Dans la mesure

où le Pape, les évêques, prêtres ou fidèles adhèrent à cette nouvelle Église, ils se séparent de l'Église catholique. L'Église d'aujourd'hui n'est la véritable Église que dans la mesure où elle continue et fait corps avec l'Église d'hier et de toujours. La norme de la foi catholique, c'est la Tradition."

Irons-nous jusqu'à dire qu'il y a deux Églises aujourd'hui ? Quelque auteur, à l'époque, ne craignit point de l'affirmer dans un article fort lucide (3) dont la vérité n'a pas vieilli. Il suffit de remplacer "Paul VI" par "Jean-Paul II", et nous avons alors un tableau saisissant et effrayant de la situation de l'Église. "Qu'il y ait présentement deux Églises, avec un seul et même Paul VI à la tête de l'une et de l'autre, nous n'y sommes pour rien, nous ne l'inventons pas, nous constatons qu'il en est ainsi (...) Ainsi s'est constituée une Église conciliaire, différente de l'Église catholique. Et aucun évêque, si scandaleux qu'il ait pu être dans ses excès post-conciliaires, n'a reçu de Paul VI les sévérités publiques qu'il réserve au seul Mgr Lefebvre, pour la seule raison que celui-ci reste inébranlablement fidèle à la religion catholique telle qu'elle était jusqu'en 1958. (...) Il y a deux Églises sous Paul VI. Ne pas voir qu'elles sont deux, ou ne pas voir qu'elles sont étrangères l'une à l'autre, c'est de l'aveuglement, et dans certains cas peut-être un aveuglement invincible. Mais, l'ayant vu, ne pas le dire serait apporter la complicité de son silence à une anomalie monstrueuse. (...) La crise religieuse n'est plus comme au XIXe siècle d'avoir pour une seule Église deux ou trois papes simultanément; elle est aujourd'hui d'avoir un seul pape pour deux Églises, la catholique et la post-conciliaire.

**Mais l'appartenance simultanée à deux Églises aussi contraires est impossible. Fût-ce comme pape; et par définition.** Il va y avoir, si Paul VI ne se dégage pas, un inévitable choc en retour."

C'est là une conclusion terrible, sans doute, mais dont la vérité n'a pas été démentie par les faits, bien au contraire. Depuis 1976, ni Paul VI, ni Jean-Paul II ne se sont dégages, et nul homme sensé ne peut contester que ce dernier est parfaitement à son aise avec les "actuels détenteurs de la succession apostolique. Légitimes détenteurs ? oui, mais prévaricateurs, déserteurs, imposteurs. Paul VI reste à leur tête sans les désavouer ni les corriger, il les garde dans sa communion, il préside à cette Église-là aussi." (4) Il me paraît clair, quant à moi, qu'en "excommuniant" Mgr Lefebvre, Jean-Paul II a pour le moins manifesté son "option préférentielle" pour l'Église conciliaire, et qu'il a voulu nous exclure de la communion avec cette Église qu'il préfère. Mais, s'il est vrai qu'on ne peut appartenir à deux Églises, c'est donc dans les bras de l'Église catholique qu'il nous a rejetés. *Benedicamus Domino !*

Comprenez-vous enfin l'importance de bien distinguer à quelle Église on veut se soumettre et on se soumet, et quelle Église on rejette dans le même mouvement ? Et que vienne enfin le grand sage qui pourra m'expliquer comment je peux adhérer à l'Église catholique sans rejeter l'Église conciliaire tout en me soumettant à la hiérarchie de l'Église conciliaire mais sans adhérer à l'Église conciliaire.

**Par M. l'abbé Michel SIMOULIN**

1. Cf. Bulletin de Saint François No 34, février 1992 p. 11.

2. Hoc totum quod est civilis multitudo vel domestica familia habet solum unitatem ordinis, secundum quam non est aliquid simpliciter unum. Et ideo pars eius totius potest habere operationem quae non est operatio totius... habet nihilominus et ipsum totum aliquam operationem quae non est propria alicuius partium sed totius. St Thomas d'Aquin. In I ethic. lect. I,5.

3. "Hors de quelle Église?" Editorial du "Supplément-Voltigeur" No 39 de juin 1976.

4. J. Madiran, même article, reproduit dans Itinéraire no 206. Sept. - oct. 1976

# LE CHRIST ROI DES NATIONS

Le Père A. PHILIPPE C.ssR.

Le catéchisme des Droits Divins dans l'Ordre Social.  
**JÉSUS CHRIST, MAÎTRE ET ROI !**

## CINQUIÈME LEÇON

### CARACTÈRE SPIRITUEL DE LA ROYAULTÉ DE JÉSUS-CHRIST.

*Première question.- Vous parlez d'une caractéristique encore de la Royauté Sociale du Christ, voudriez-vous bien la déterminer?*

*Réponse.- Elle est déterminée par Pie XI en ces termes : "Toutefois, cette royauté est surtout spirituelle et concerne principalement les choses spirituelles ; les textes allégués de la Bible le montrent nettement et le Christ Notre-Seigneur le confirme par sa manière d'agir. A plusieurs reprises, comme les Juifs et les apôtres eux-mêmes croient par erreur que le Messie revendiquera les libertés nationales et rétablira le royaume d'Israël, Jésus prend soin de combattre cette opinion et renverse cette espérance ; sur le point d'être proclamé roi par la multitude en admiration qui l'entoure, Jésus s'enfuit et se cache pour rejeter ce nom et cet honneur ; devant le proconsul romain, il affirme que son royaume n'est pas de ce monde. D'après les descriptions que les Evangiles donnent de ce royaume, les hommes se préparent à y entrer par la pénitence, ils n'y pénètrent que par la foi et par le baptême qui, tout en étant un rite extérieur, signifie pourtant et produit une régénération intérieure. Ce royaume s'oppose uniquement à celui de Satan, à la puissance des ténèbres, et il demande à ses sujets, non seulement de renoncer aux richesses et aux biens terrestres, de manifester une grande douceur et d'avoir faim et soif de justice, mais encore de renoncer à eux-mêmes et de porter leur croix.*

*"Puisque le Christ comme Rédempteur s'est acquis l'Eglise par son sang et comme Prêtre s'est offert et s'offre perpétuellement comme victime pour le péché, comment ne pas voir que sa dignité royale s'adapte et participe à la nature de ce double office? Toutefois, ce serait une erreur honteuse de dénier au Christ-Homme la puissance sur les choses civiles quelles qu'elles soient ; il a, en effet, reçu du Père un droit si absolu sur les créatures que tout est soumis à son bon vouloir. Néanmoins, durant sa vie terrestre, il s'est complètement abstenu d'exercer cette autorité, et, comme autrefois il a dédaigné la possession et la direction des choses humaines, il les abandonna alors et les abandonne encore à leurs possesseurs. Vérité magnifiquement exprimée par ces vers : "Non eripit mortalia qui regna dat cœlestia." Il ne ravit pas des trônes sur terre, lui qui en donne au ciel."*

*Deuxième question.- Exposez ce caractère spirituel de la Royauté de Jésus-Christ.*

*Réponse.- Rappelez-vous ce qui a été dit jusqu'à présent. En vertu de l'union hypostatique et de son action rédemptrice, Jésus-Christ possède toute autorité sur toute créature. L'homme doit aboutir à sa fin dernière par Jésus-Christ. Jésus-Christ est la Voie à suivre pour obtenir le salut, la Vérité destinée à éclairer tout homme venant en ce monde, la Vie qui a la mission de vivifier les âmes par la grâce.*

En vertu de son pouvoir souverain, Jésus-Christ doit agir sur tout homme, de façon à être en toute réalité pour chacun : Voie, Vérité et Vie. En vertu de ce même pouvoir souverain qui Lui donne toute autorité sur toute Société et sur toute Autorité, Il devra nécessairement agir de manière que, d'une part, aucune autorité terrestre n'empêche et ne puisse empêcher Jésus-Christ d'être pour chacun : Voie, Vérité et Vie ; et, d'autre part, que toute autorité, que toute société concourent effectivement à constituer Jésus-Christ pour chacun : Voie, Vérité et Vie.

Le caractère social et spirituel de la Royauté du Christ, ressort avec une clarté parfaite des considérations que nous venons d'émettre. Jésus-Christ est Roi. Tout pouvoir Lui a été donné, même sur les choses temporelles. Ce pouvoir de droit peut s'exercer tout aussi bien dans l'ordre temporel que dans l'ordre spirituel. De fait, il se borne à une intervention spirituelle.

*Troisième question .- Dans quelle mesure le Christ intervient-Il spirituellement dans les organisations sociales?*

*Réponse.- Il n'y a pas de limites à sa puissance d'intervention. En droit et en fait le Christ-Roi doit intervenir par Lui-même et par son Eglise, c.-à-d. par son enseignement, dans les constitutions fondamentales des peuples et des pays, dans toutes les organisations sociales et jusque dans la Société des Nations. Il doit en être ainsi, parce que c'est le seul moyen pour le Divin Roi d'accomplir la mission divino-terrestre qu'Il s'est imposée et que la Divine Trinité Lui a confiée.*

#### Abonnements

<b>Ecclésiastique</b>	<b>: Fr 15.-</b>
<b>Normal</b>	<b>: Fr. 30.-</b>
<b>Soutien</b>	<b>: Fr. 40.- et plus</b>